

Octobre 2018
COMMUNIQUE DE PRESSE

3^e édition de la campagne Semaine de la Santé Auditive au Travail
15 au 19 octobre 2018

Résultats de l'enquête JNA – Ifop « Bruit, Santé Auditive et Qualité de Vie au Travail. Quelles réalités ? »

59% des actifs en activité professionnelle se disent personnellement gênés par le bruit et les nuisances sonores sur leur lieu de travail.



A l'occasion de la 3^e édition de la campagne Semaine de la Santé Auditive au Travail qui est programmée du 15 au 19 octobre 2018, les experts de l'association JNA ont souhaité évaluer la réalité des impacts du bruit et des nuisances sonores subis sur le lieu de travail par les actifs exerçant une activité professionnelle.

L'association JNA et l'Ifop ont donc mené une enquête en ligne auprès d'un échantillon de plus de 1 000 personnes, représentatif de la population française active occupée âgée de 18 ans et plus, selon la méthode quotas, entre le 14 et le 19 septembre 2018. Les résultats sont éloquentes. La gêne causée par le bruit et les nuisances sonores au travail est bien réelle. Les impacts santé, performance et qualité de vie existent bien et dépassent la seule sphère professionnelle. Le tableau ici dressé montre l'urgence à agir.

La gêne du bruit au travail : un enjeu de plus en plus prégnant pour les actifs en poste.

Près de six actifs en activité professionnelle sur dix se disent personnellement gênés par le bruit et les nuisances sonores sur leur lieu de travail (59%) dont 19% « souvent ».

Cette perception augmente (+7 points vs. 2017), ce qui confirme l'importance croissante de cet enjeu. **Toutes les catégories de population sont concernées dont les salariés (61%).**

Contrairement aux idées reçues, une nette majorité des salariés des secteurs des services (54%) et de l'administration (60%) sont eux aussi gênés par le bruit à leur poste de travail.

Contact presse : Sébastien Leroy
sebastien.leroy@journee-audition.org
06 33 62 68 18

<https://www.journee-audition.org>
<https://www.sante-auditive-autravail.org>

Le ressenti est plus largement partagé chez :

- les 18-24 ans (65%), que les pratiques et comportements exposent plus aux problèmes auditifs, notamment la puissance d'écoute de la musique sur oreillettes ou casque¹, fréquemment utilisés sur le lieu de travail. Or les jeunes sont aussi moins sensibilisés, ce qui renforce l'impact de cet enjeu pour eux ;
- les ouvriers (69%), dont les conditions de travail exposent plus aux nuisances sonores ;
- les habitants de l'agglomération parisienne (68%), où la densité de la population est plus élevée ce qui réduit les espaces personnels, tant dans la vie privée qu'au travail.

Par ailleurs, l'importance de cet enjeu comparé à d'autres enjeux de qualité de vie au travail souligne encore l'importance croissante que lui accordent les actifs occupés.

Le différentiel entre « Enjeu plus important » et « Enjeu moins important » est positif pour quatre des enjeux de qualité de vie au travail testés sur cinq.

Agir sur le bruit et les nuisances sonores au poste de travail est plus important :

- ✓ que le sentiment de confort de l'espace de travail (+7 points),
- ✓ que son éclairage (+5),
- ✓ que son emplacement (+4),
- ✓ et que sa température (+1).

Seul le design de l'espace de travail semble être plus important (-8) en comparaison avec l'enjeu que représentent le bruit et les nuisances sonores au travail.

Bruits et nuisances sonores ont des impacts tant sur la Qualité de vie au Travail que sur la Santé au travail.

C'est avant tout la qualité du travail fourni qui est impactée pour près des ¾ des interviewés gênés par le bruit et les nuisances sonores (72%).

Par ailleurs, une majorité des personnes gênées souligne aussi les impacts négatifs sur sa santé au travail en général : le comportement (fatigue, nervosité, agressivité, lassitude) (83%), et l'équilibre général de la santé (somnolences, maux de tête, anxiété, etc.) (69%).

Plus inquiétant, le bruit au travail est susceptible de générer des troubles auditifs chez les actifs occupés faisant état d'une gêne.

Le problème spécifique que constitue l'apparition de troubles auditifs (bourdonnements d'oreilles, hypersensibilité au bruit, surdité) **touche une nette majorité des actifs occupés qui se disent gênés par le bruit et les nuisances sonores sur le lieu de travail (57%).**

Par ailleurs, la forte part de ces actifs gênés « tout à fait d'accord » avec ces répercussions témoigne de leur intensité (entre 19% et 29% « *Oui, tout à fait* » selon les différentes gênes).

¹ Voir « Les Français et la puissance d'écoute de la musique avec des oreillettes ou un casque », une étude Ifop réalisée pour JNA en ligne auprès d'un échantillon de 1 011 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, du 23 au 24 mai 2018.

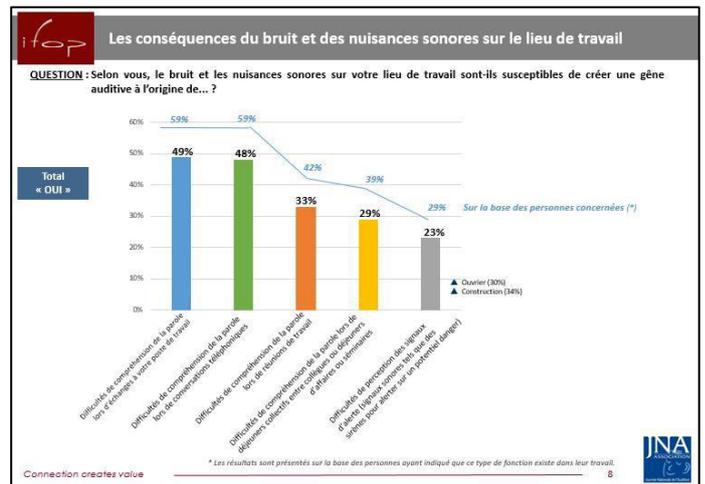
A noter que les personnes « souvent » gênées par le bruit et les nuisances sonores affirment d'autant plus subir ces conséquences négatives sur leur santé au travail.

Cette gêne auditive liée au bruit et aux expositions sonores au travail s'exprime notamment au travers de difficultés de compréhension de la parole dans certaines situations.

En effet, pour les actifs occupés en général, le bruit et les nuisances sonores sur le lieu de travail sont par ailleurs sources de difficultés de compréhension de la parole lors d'échanges au poste de travail, et lors de conversations téléphoniques (respectivement 49% et 48% des actifs occupés en font le constat).

Dans une moindre mesure, ils sont aussi sources de gêne à l'origine de difficultés de compréhension dans les réunions, qu'il s'agisse de réunions de travail (33%) ou bien de déjeuners collectifs ou d'affaires ou séminaires (29%). Sur tous ces points, les cadres, dont l'activité est davantage portée sur les interactions (rendez-vous client, réunion, etc.), sont plus touchés.

Enfin, le bruit et les nuisances sonores sont à la source de difficultés de perception des signaux d'alerte pour près d'un quart des actifs occupés (23%), dont 30% des ouvriers et 34% des personnes travaillant dans la construction, dont les métiers manuels surexposent à de potentiels dangers physiques sur le lieu de travail.



Seuls près de 4 actifs en poste de travail gênés sur 10 (39%) ont consulté un médecin du travail de l'entreprise ou du Service de santé au travail, ou un médecin ORL ou spécialiste pour réaliser un test de l'audition suite à la gêne auditive ressentie.

Dans le détail, 27% des actifs occupés se disant gênés par le bruit au travail ont déjà consulté un médecin du travail de l'entreprise ou du Service de santé au travail,

Et 22% ont consulté un spécialiste ou un ORL.

... Mais aussi sur la santé au quotidien, en dehors du temps de travail



Les conséquences des nuisances sonores perçues au travail dépassent la frontière entre les sphères professionnelles et privées.

Un actif occupé sur deux se plaint de fatigue, de lassitude et d'irritabilité (50%) dans son quotidien en dehors du temps de travail à cause du bruit et des nuisances sonores subies sur le temps de travail.

Les jeunes s'expriment plus particulièrement sur ces impacts sur leur vie personnelle : 56% des 18-24 ans font état de répercussions sur leur quotidien en termes de fatigue, de lassitude et d'irritabilité.

Contact presse : Sébastien Leroy
sebastien.leroy@journee-audition.org

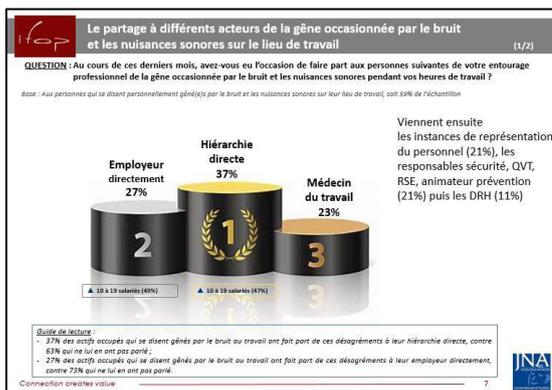
06 33 62 68 18

<https://www.journee-audition.org>
<https://www.sante-auditive-autravail.org>

Par ailleurs, les difficultés de compréhension diverses touchent entre trois et quatre actifs occupés sur dix selon le contexte : dans un univers extérieur bruyant (38%), au cours de discussions avec les proches en face à face (29%), en écoutant la radio, la TV ou des conversations téléphoniques (29%).

Enfin, des troubles très spécifiques sur la santé touchent une part minoritaire mais tout de même importante d'actifs occupés : c'est le cas des troubles du sommeil (35%) ou encore d'hypertension artérielle (20%).

Face à ces réalités, quelles solutions sont proposées ?



Seul un actif occupé se disant gêné sur deux se saisit du sujet et partage la gêne ressentie pendant ses heures de travail à au moins un acteur dans son entreprise (50%).

Dans le détail, les interviewés se disant gênés par le bruit au travail expriment davantage leur ressenti à leurs supérieurs (sur la base des acceptants ayant des supérieurs), tant à leur hiérarchie directe (41%) qu'à leur employeur directement (30%).

Les acteurs plus spécifiques, dont les missions sont pourtant axées sur l'amélioration de la santé et de la qualité de vie au travail, sont encore moins mobilisés (sur la base des personnes dont la fonction

existe dans l'entreprise) : les responsables sécurité, QVT, RSE ou animateur prévention (27%), le médecin du travail (26%), les instances de représentation du personnel (25%), et à la marge, la Direction des RH (13%) ; **signe** que l'enjeu du bruit au travail n'est pas encore pleinement saisi mais plutôt subi.

Des réalités peu investies dans les entreprises

Peu mobilisé selon les interviewés, l'employeur n'agit pas suffisamment à la source du problème. Les solutions imaginées pour réduire le bruit et les nuisances sonores sur le lieu de travail sont globalement peu mises en place par les employeurs, malgré la reconnaissance croissante de ces enjeux par les actifs exerçant une activité professionnelle :

- ✓ 28% des actifs occupés se sont vus remettre des **protecteurs individuels** (bouchons mousse, bouchons en silicone, casques anti-bruit passifs ou actifs, etc.) ;
- ✓ Pour un actif occupé sur cinq il s'agit d'un **travail sur l'espace** comme la création d'espaces pour s'isoler (23%) ou le réaménagement des espaces existants (22%) ;
- ✓ Enfin moins d'un actif au travail sur cinq (19%) a bénéficié de **sessions d'information et de sensibilisation** pour modifier les comportements collectifs.

A noter néanmoins que selon la profession, certaines solutions sont relativement plus implémentées : les ouvriers se voient proposer davantage de protecteurs individuels (+17 points par rapport à la moyenne) et sont davantage sensibilisés avec des sessions d'information (+6 points), alors que chez les cadres, c'est plutôt un travail sur l'espace qui est opéré (+7 points pour la création d'espaces pour s'isoler du bruit).

Conclusions

La gêne auditive provoquée par le bruit et les nuisances sonores sur le lieu de travail concerne une nette majorité d'actifs occupés, quel que soit le secteur ou la catégorie socioprofessionnelle. La gêne causée par le bruit et les nuisances sonores au travail ne concerne donc pas uniquement les catégories dites « exposées au bruit » comme les ouvriers.

Cette gêne a des répercussions sur le lieu de travail :

- ✓ sur la qualité de vie au travail
- ✓ sur les comportements
- ✓ sur la performance
- ✓ sur la santé des actifs exerçant une activité professionnelle

Au-delà de la sphère professionnelle, chez les actifs occupés gênés, les effets sont également perceptibles sur la santé au quotidien, en dehors du temps de travail.

Le sujet semble peu investi par les employeurs en dehors de secteurs dits « exposés au bruit » (construction, BTP etc.). Parallèlement, peu d'individus déclarant une gêne auditive en raison des expositions sonores au travail réalisent un bilan de leur audition avec un médecin du travail ou un médecin spécialiste ou médecin ORL.

Finalement, ces constats laissent à penser que le bruit au travail est un **enjeu qui n'est pas encore pleinement saisi, mais plutôt subi. L'ampleur des effets extra-auditifs du bruit semble sous-estimée tant par les actifs occupés que par les employeurs.**

Pour JNA, les résultats montrent la nécessité de développer l'information :

- ✓ sur les impacts extra-auditifs du bruit et leurs impacts sur la santé, la performance et la Qualité de Vie au Travail
- ✓ sur les solutions à mettre en place pour réduire la gêne liée au bruit et aux expositions sonores sur le lieu de travail

L'intégration des mécanismes des effets extra-auditifs du Bruit au travail représente :

- ✓ Un enjeu majeur pour optimiser les programmes de santé et de qualité de vie au travail
- ✓ Un incontournable pour relever le défi du bien vieillir dans l'entreprise.

Le groupe d'experts de l'audition, membres du Comité scientifique de l'association JNA

	EXPERTS
	Docteur Cédric AUBERT, Médecin du travail au CEA de Grenoble
	Docteur Didier BOUCCARA, Secrétaire général adjoint de l'association JNA Médecin ORL - Praticien Hospitalier (75)
	Docteur. Shelly CHADHA Responsable programme de prévention de la surdité et des risques auditif – Organisation Mondiale de la Santé
	Professeur André CHAYS Professeur ORL (CHU de Reims) – Membre correspondant de l'Académie nationale de médecine
	Professeur. Olivier DOUVILLE Docteur en psychologie – Maître de conférence (75)
	Laurent DROIN Directeur CIDB – Ingénieur en acoustique
	Docteur Pascal FOILLET, Vice-Président de l'association JNA Médecin ORL – Praticien hospitalier (92)
	Monsieur Philippe METZGER, Secrétaire général Audioprothésiste diplômé d'Etat (75)
	Docteur Agnès JOB Chercheuse, Institut de Recherches Biomédicales des Armées.
	Madame Roselyne NICOLAS, Vice-présidence de l'association JNA Vice-Présidente de l'association France Acouphènes (75)
	Professeur Jean-Luc PUEL, Président de l'association JNA Directeur de Recherche Inserm - Institut des neurosciences - Montpellier (34)
	Professeur Hung THAI VAN, Vice-Président de l'association JNA Chef de service ORL - Hôpital Edouard Herriot - Hôpital Femme Mère Enfant (69)
	Docteur Paul ZYLBERBERG, Vice-Président de l'association JNA Médecin du travail (75) et responsable d'associations de patients malentendants

Contact presse : Sébastien Leroy
sebastien.leroy@journee-audition.org
06 33 62 68 18

<https://www.journee-audition.org>
<https://www.sante-auditive-autravail.org>